



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte

Question écrite n° 20075

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'utilisation et le développement de la carte Vitale. L'ensemble des professionnels et organismes de santé n'utilisent pas encore tous la carte Vitale, qui pourtant, si elle était obligatoire pour tous, permettrait de mieux maîtriser les dépenses de santé en France, et d'assurer ainsi un meilleur contrôle et une prospective de santé plus claire. Par ailleurs, celle-ci ne comporte pas de photo d'identité et d'organisme complémentaire. Il lui demande ce qu'il en est de la mise en oeuvre de la carte Vitale 2, et si celle-ci sera obligatoire.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20075

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2003, page 4672